

SICAV - VICTOIRE OBLIG INTERNATIONAL

FR0000097495

Informations générales

Nature	SICAV
Devise comptable	EUR
Affectation des résultats	Mixte capitalisation / distrib
Zone géographique prépondérante	Monde entier
Dominante fiscale	Support Assurance Vie

Informations pratiques

Agrément AMF	01/08/1979
Classification AMF	Obligations et autres titres de créance internationaux
Classification EuroPerformance	Obligations internationales
Prospectus au	03/03/2008
Degré minimum d'exposition au risque action	
Durée minimum de placement recommandée	Supérieure à 24 mois
Modifications	

Frais

Commission de souscription	Maximum 4,00 %
Commission de rachat	Fixe 0,00 %
Frais de gestion	Maximum 0,95 % TTC
Commission de dépositaire	
Commission de conversion	
Taux de Frais Effectif	28/09/2007 : 0,77%

Organismes

Promoteur	AVIVA GESTION D ACTIFS 26, RUE DE LA PEPINIERE 75008 PARIS
Société de gestion	AVIVA GESTION D ACTIFS 26, RUE DE LA PEPINIERE 75008 PARIS
Gestion administrative et comptable par délégation	EURO NET ASSET VALUE SA IMMEUBLE COLLINE SUD 10, PASSAGE DE L'ARCHE 92034 PARIS LA DEFENSE CEDEX
Gestionnaire financier par délégation	AVIVA GESTION D ACTIFS 26, RUE DE LA PEPINIERE 75008 PARIS
Dépositaire	SOCIETE GENERALE 29 BOULEVARD HAUSSMANN 75009 PARIS
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT 63, RUE DE VILLIERS 92200 NEUILLY SUR SEINE

Informations diverses

Objectif de gestion

La SICAV a pour objectif de sur performer le taux de rendement des emprunts d'état reflété par l'indicateur de référence, en recherchant des opportunités de rendement ou un rapport rendement/risque favorable sur les marchés internationaux des obligations et autres titres de créance.

Indicateur de référence :

L'indicateur de référence auquel le porteur pourra comparer a posteriori la performance de son investissement est l'indice JPM Global Govt. Bond. Cet indice obligatoire est composé des emprunts gouvernementaux, tous pays, de toutes maturités. Il est calculé quotidiennement et publié par JP Morgan.

La SICAV est un OPCVM à gestion active dont la performance n'est pas liée à celle de l'indice mais qui l'utilise comme élément d'appréciation a posteriori de sa gestion.

Orientation de placement

Le portefeuille sera exposé en permanence aux marchés de taux internationaux.

Le portefeuille sera principalement investi en titres de créance et instruments du marché monétaire sur les marchés de taux internationaux, y compris à titre accessoire sur ceux des pays émergents. La SICAV pourra détenir des titres donnant accès au capital et les actions issues de ces titres. Les titres détenus seront libellés en euro, en autres devises ou accessoirement en devises de pays émergents.

La société de gestion applique des dispositions relatives à la sélection des émetteurs notamment en limitant le pourcentage de détention pour un même émetteur en fonction de sa notation lors de l'acquisition. Ainsi, la détention de titres d'un émetteur non noté ou de rating inférieur à A (notation Standard & Poors ou notation équivalente auprès d'une agence indépendante de notation) est limitée. Elle a, pour la SICAV, été fixée à 5% maximum de l'actif net, sauf décision de la société de gestion qui autoriserait temporairement ou non pour un émetteur une limite plus élevée, ou qui prononcerait une restriction ou exclusion à son encontre.

Le portefeuille sera structuré en fonction du processus de gestion suivant :

- Analyse macro-économique définissant un scénario en matière de sensibilité, de positionnement sur la courbe des taux, d'allocation état/autres émetteurs et de devises;

- Sélection des valeurs en fonction du scénario défini, de la situation des émetteurs et de leur spread, de leur rating et de la maturité des titres.

Dans le but d'ajuster le portefeuille aux perspectives d'évolution de la courbe des taux, d'exposer le portefeuille aux marchés des taux sans rechercher de surexposition, et/ou de couvrir le portefeuille des risques sur les taux ou sur les devises, la SICAV pourra avoir recours à des instruments dérivés ou à des instruments intégrant des dérivés. L'engagement de la SICAV sur ces instruments ne devra pas être supérieur à la valeur de son actif.

La sensibilité cible du portefeuille « taux » de la SICAV sera comprise entre 4 et 8 mais pourra être réduite à 0 ou portée à 15 selon les anticipations du gérant.

Le portefeuille pourra, dans le but de réaliser l'objectif de gestion, être investi dans la limite de 10% de l'actif en parts ou actions d'OPCVM ou fonds d'investissement de droit français ou européen coordonnés de la classe « obligations et autres titres de créance » à l'exclusion des OPCVM d'OPCVM et des OPCVM nourriciers. Il pourra détenir des OPCVM gérés par la société de gestion.

Dans le cadre de la gestion de sa trésorerie, la SICAV pourra avoir recours à des emprunts d'espèces dans la limite de 10% de l'actif ainsi qu'à des OPCVM de la classe « monétaire » sans que l'investissement total en OPCVM puisse dépasser 10% de l'actif.

Souscripteurs concernés

Tous souscripteurs.

La SICAV est destinée notamment à servir de support à des contrats d'assurance vie.

Cette SICAV s'adresse à des investisseurs suffisamment expérimentés pour apprécier les mérites et les risques d'une stratégie de gestion spéculative sur les marchés de taux internationaux, et d'une exposition aux risques détaillés dans le « Profil de Risques ».

Durée minimum de placement recommandée : supérieure à deux ans.

Date de clôture de l'exercice

La date de clôture de l'exercice est fixée au dernier jour de bourse à Paris du mois de septembre.

Périodicité de calcul de la VL

Quotidienne.

La valeur liquidative est calculée chaque jour de bourse à Paris à l'exception des jours fériés légaux n'étant pas un vendredi.

Lieu de publication de la VL

La valeur liquidative est tenue disponible par Aviva Gestion d'Actifs. Elle est communiquée à toute personne qui en fait la demande. Elle sera également publiée sur le site Internet : www.vam.cgu.fr et dans Le Figaro.

Conditions de souscription / rachat

Les souscriptions et les rachats sont collectés par :

Aviva Gestion d'Actifs

Adresse : 26, rue de la Pépinière 75008 PARIS - FRANCE

BNP Paribas Securities Services
 Adresse : 66, rue de la Victoire 75009 PARIS - FRANCE

Les souscriptions et les rachats peuvent être exprimés soit en montant soit en nombre d'actions.

La valeur initiale de l'action à la création est de 100 francs (15 euros).

L'heure limite de réception des ordres, qui sont traités à cours inconnu sur la base de la prochaine valeur liquidative est fixée à 11 heures 30.

Pour les souscriptions et les rachats qui passent par l'intermédiaire d'un autre établissement, un délai supplémentaire pour acheminer ces ordres vers le centralisateur est nécessaire pour le traitement des instructions.

Dans le cas de rachat et de souscription simultanés pour un même nombre d'actions, la souscription correspondante s'effectue sur la même valeur liquidative que celle du rachat.

Performances au 31/07/2008

Année	Performance
2007	-0,24
2006	1,81
2005	9,82
2004	10,00
2003	8,79
2002	6,41
2001	8,99
2000	12,46

